

PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL

Séance ordinaire tenue le 13 mai 2024 à 19h00

à l'auditorium du CIP

Président : M. Sébastien Wyss, PLR

Secrétaire du : Mme Lucie Noirat, chancelière municipale
procès-verbal

Invités : M. Patrick Linder, directeur de la Chambre d'Economie publique du Jura bernois (CEP)
M. Yann Rindlisbacher, ATB SA
M. André Rothenbühler, Association Jura bernois.Bienne (Jb.B)
Délégation de la Chambre d'Agriculture du Jura bernois
M. François Comina, responsable administratif Développement territorial

Pour la commission Domaines publics

M. Roland Guerne, membre
M. Cyrille Müller, membre
M. Nicolas Rousseil, secrétaire

Pour la commission Développement de la cité

M. Sébastien Bühler, membre
M. Richard Vaucher, membre
M. Nicolas Wyss, membre

Le président salue l'assemblée et rappelle que la présente séance a été convoquée par le bureau du Conseil général suite à la présentation du P3D en séance du 19 février 2024. C'est pour faire suite à cette présentation et aux diverses interventions exprimées à ce sujet que se tient cette séance extraordinaire mise sur pied en collaboration avec le Conseil municipal et la chancellerie. Cette séance a pour but de présenter les procédures à venir et de ne pas les mélanger et les confondre. Il n'y a aucune décision à prendre ce soir, c'est une présentation avec questions et réponses.

Le président précise que le Parc Chasseral a été invité à participer à la séance de ce soir. Celui-ci a décliné l'invitation, ne souhaitant pas participer à un débat politique.

Il souhaite la bienvenue à Mme Joëlle Gairaud, Groupe Débat, qui siège dorénavant en remplacement de Mme Saralina Thiévent, Groupe Débat, démissionnaire au 30 avril 2024.

1. Appel

L'appel auquel procède Mme Myriam Tellenbach, secrétaire adjointe, fait constater la présence de 33 conseillers généraux sur 37.

Sont excusés :

M. Wilfrid Gérémia, Groupe Débat
M. Jean-Philippe Joubert, PS
M. Elvis Lehmann, PLR
M. Pierre Von Allmen, UDC

M. Mathieu Chaignat, CM
M. Vincent Glauser, CM

2. Approbation de l'ordre du jour

Le président donne connaissance de l'ordre du jour.

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour

I. **Présentation du Conseil municipal (45 min.)**

3. Introduction
4. Trois procédures urbanistiques en cours, par ATB et Jb.B
 - a. Révision du Plan d'aménagement local
 - b. Plan de quartier Les Lovières
 - c. P3D
5. Présentation de la CEP
6. Points de vue des présidents des commissions Développement territorial, Domaines publics et Développement de la cité

II. **Questions-réponses**

7. Discussion

III. **Conclusion**

8. Mot du président

Les membres du Conseil général acceptent l'ordre du jour à l'unanimité moins deux abstentions.

I. PRESENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL

3. Introduction

Le président donne la parole à M. le maire qui fait la déclaration suivante :

« Je me permets quelques considérations avant de laisser la parole aux spécialistes qui présenteront les différents plans urbanistiques pour lesquels vous êtes là ce soir. Il faut pouvoir faire la différence entre les procédures qui sont en cours avec les différentes temporalités en cours. C'est important de pouvoir distinguer le Plan d'aménagement local (PAL), la procédure concernant le Plan de quartier des Lovières (PQ), et ce que nous prévoyons dans le cadre du Plan directeur de développement durable (P3D). Nous aborderons également quelques considérations concernant le Pôle de développement économique (PDE).

Le Conseil municipal a été surpris par les réactions qu'il a pu lire dans la presse et sur les réseaux sociaux. Nous sommes contents que la population et les partis prennent position sur les objets qui concernent la commune, c'est la preuve qu'il y a de l'intérêt. Nous avons été surpris dans la mesure où tout ce qui a été présenté le 19 février n'est pas quelque chose de nouveau. Depuis qu'on réfléchit au PAL, qu'on réfléchit à Tramelan dans 10, 20 ou 30 ans, on réfléchit à comment on peut développer la localité. Je vous invite notamment à consulter le « **Territoire 2050** » dans les documents officiels.

Tout ce qui est présenté ce soir, ce sont des pistes de réflexion. Rien n'est entériné, nous réfléchissons simplement à comment l'on imagine Tramelan dans 10, 20 ou 30 ans.

La volonté du Conseil municipal est de pouvoir poursuivre cette réflexion car nous estimons important de lutter contre les forces d'inertie. Nous souhaitons réfléchir à l'avenir avec les contraintes et les opportunités qui se présentent aujourd'hui. Il est sûr qu'on ne conçoit pas un PDE de la même façon en 2024 qu'à la fin des années 90.

Notre objectif est d'entamer des discussions larges. Le projet présenté par Jb.B comprend une notion de gouvernance. Nous ne sommes pas seuls à décider de l'avenir du secteur des Lovières. Il y a des gens qui y vivent, qui travaillent sur place. Il y a des institutions de diverses natures avec des intérêts divers. L'objectif de ce P3D est de pouvoir rassembler un maximum, si c'est souhaité, les intérêts dans un but commun.

Notre objectif n'est pas d'opposer l'industrie à l'agriculture, l'artisanat ou l'environnement. C'est de trouver des solutions communes pour l'avenir de notre localité.

De plus, ce projet de P3D est inscrit dans notre Agenda 2040. Le Conseil municipal se soucie de travailler sur une politique environnementale et d'intégrer ces réflexions dans les réflexions concernant le PDE. L'importance de celui-ci pour Tramelan sera présentée dans un contexte global, sans prendre position pour ou contre, par la Chambre d'économie publique (CEP).

Nous sommes conscients qu'à côté de ces réflexions il y a aussi d'autres enjeux essentiels pour la localité, notamment la réglementation du trafic routier. On ne pourra pas imaginer développer une nouvelle zone industrielle sans réflexion sur le trafic ou sans une réflexion sur l'agriculture locale. Tramelan est la plus grande commune exploitante, il y a une cinquantaine de fermes sur le territoire. Et pour être fidèles à la politique que nous menons depuis une quinzaine d'années, il faut réfléchir en termes de politique environnementale.

Le Conseil municipal vient ici dans un objectif de discussion, nous ne pensons pas que quelqu'un ait raison ou tort. Il s'agit de réfléchir ensemble. »

4. Trois procédures urbanistiques en cours, par ATB et Jb.B

a. Révision du Plan d'aménagement local (PAL)

M. Yann Rindlisbacher, ATB SA, présente un diaporama joint au présent procès-verbal dont il fait partie intégrante.

Il est précisé que le PAL n'a rien à voir avec ce dont il s'agira dans la suite de la séance, notamment le PDE. La révision du PAL est un toilettage, il ne s'agit pas d'étendre quoi que ce soit.

b. Plan de quartier Les Lovières

M. Rindlisbacher poursuit son exposé par la présentation du plan de quartier, au moyen du même document.

c. P3D

M. André Rothenbühler, directeur de Jb.B, présente un diaporama joint au présent procès-verbal dont il fait partie intégrante.

5. Présentation de la CEP

M. Patrick Linder, directeur de la CEP, présente à son tour un diaporama joint au présent procès-verbal dont il fait partie intégrante.

6. Points de vue des présidents des commissions Développement territorial, Domaines publics et Développement de la cité

Le président donne la parole à M. Christophe Gagnebin, CM et président de la

commission Développement territorial (DT), qui fait la déclaration suivante :

« Les commissions du DT et de l'Environnement, que je préside toutes deux, ont été associées et ont préavisé la révision du PQ et la réalisation de la 3^e étape du PAL en particulier. Ce sont deux projets actuellement à bout touchant qui devraient être déposés encore avant la pause estivale. Elles ont moins discuté du P3D puisque la décision de remettre ce dossier au goût du jour et d'avancer dessus est beaucoup plus récente. On est au début d'une procédure à laquelle ces commissions seront étroitement associées.

Quant au contexte général dans lequel ces réflexions se tiennent, il y a au centre des réflexions l'Agenda 2040 avec la volonté de concilier le développement économique, le développement social et le développement environnemental. Le Conseil municipal croit en l'avenir de l'industrie ici à Tramelan. C'est notre ADN, c'est notre histoire, c'est notre avenir. L'industrie est pourvoyeuse d'emplois, notamment d'emplois qualifiés et à haute valeur ajoutée. C'est ce qui permettra à Tramelan de pérenniser son tissu démographique qui demeure fragile. Il faut, pour pouvoir financer les infrastructures sportives et culturelles, avoir un tissu démographique suffisant. Également pour pouvoir développer nos propres transports publics. Mais nous voulons un développement industriel qui soit bien pensé. Nous voulons qu'il s'inscrive dans une volonté d'utiliser au mieux les terres, pour certaines peut-être sacrifiées. On y est plutôt bien parvenu jusqu'ici si l'on parle en termes d'emplois au mètre carré. L'industrie telle que nous l'avons dans notre région est somme toute peu gourmande en terrains par rapport à ce qu'on a pu voir se développer le long des autoroutes notamment sur le plateau suisse. Nous voulons un quartier bien pensé en termes environnementaux, en termes énergétiques, en termes d'équipements communs, en termes de desserte en transports publics. En bref, un quartier où les emplois créés puissent générer une certaine fierté. D'autre part, nous voulons un quartier qui soit bien pensé en matière environnementale, énergétique, du bien commun, de la desserte en transports publics. »

Le président passe la parole à M. Pierre Sommer, CM et président de la commission des Domaines publics et de la commission agricole, qui s'exprime en ces termes :

« Notre mission est de préserver les surfaces agricoles. Il est néanmoins important de rechercher des compromis. Les autres secteurs économiques ont aussi le droit de se développer, pas seulement le nôtre. Cela fait un quart de siècle qu'il y a une idée pour cette zone. Les changements vont tellement vite, surtout maintenant, qu'on n'a pas d'autre choix que de trouver des compromis. »

Le président donne finalement la parole à Hervé Gullotti, maire et président de la commission du Développement de la cité, qui déclare ceci :

« Nous n'avons pas pris de décision au sein de la commission mais avons échangé sur le sujet, car il y a des avis qui divergent par rapport à la nécessité de développer l'industrie dans notre village. Il s'agit également de savoir si l'on considère toujours le PDE de la même façon. Ce qui est surtout ressorti de la discussion, c'est la nécessité de trouver des pistes ensemble, avec les différents partenaires qui seraient intégrés dans la réflexion. La commission du DC a pour tâche de réfléchir à l'avenir de la localité, elle est vraiment sensible au fait qu'il est nécessaire de trouver des solutions ensemble qui satisfassent à la fois l'agriculture et le développement économique de la cité. Ce développement a marqué l'histoire de la localité depuis de nombreuses décennies. »

II. QUESTIONS - REPONSES

7. Discussion

Le président ouvre la session de questions-réponses.

Mme Valérie Piccand, Groupe Débat, demande à M. Patrick Linder quelle est la position de la CEP par rapport aux friches industrielles qu'il y a dans le territoire du Jura bernois mais aussi dans le Jura. Il y a des bâtiments vides dans le Jura bernois, difficilement louables. Y a-t-il des actions les concernant, afin de ne pas sacrifier des secteurs agricoles pour construire ? Ce serait peut-être une solution de « recycler » le bâti. Que fait-on dans ce cadre-là et est-ce intégré aux réflexions actuelles ?

M. Linder répond que la stratégie 2030 du Jura bernois décrit la nécessité de revaloriser le bâti industriel dans le but de l'adapter à de nouvelles utilisations car il y a des locaux qui ne correspondent plus aux standards actuels. Il y a une mission fondamentale à mener et c'est une réflexion qui déborde des possibilités de la CEP. Un collectif va s'en occuper car il y a une dimension cantonale, une dimension régionale et une dimension communale. C'est une nécessité d'aller dans cette direction et cela peut contribuer au renforcement des équilibres qui nous singularisent, entre travail à proximité de l'habitation et qualité de vie dans les villages. C'est un travail de fond qui ne doit pas se faire au détriment du développement industriel dans des zones dédiées.

Mme Déborah Kläy, UDC, revient sur le fait qu'on dit qu'il y a de la demande pour construire, que les agriculteurs doivent trouver des compromis pour laisser de la place à l'industrie. Mais finalement, quels projets a-t-on pour ces agriculteurs ? A force de toujours grignoter de la surface, certes il y a de la demande dans plusieurs domaines, mais que va-t-on faire concrètement pour eux ?

M. André Rothenbühler répond que par rapport à la problématique du P3D, la question de la prise éventuelle de terres agricoles si l'extension du PDE se réalise devra être posée. Il faudra alors discuter des compensations exigées par le monde agricole. C'est clair qu'il y aura concertation. Par la suite, pour la gouvernance à mettre en place, il faudra aussi bien sûr consulter le monde agricole comme les acteurs industriels et les acteurs de services.

M. Hervé Gullotti, maire, précise que si le projet de P3D se fait, un groupe de travail sera mis sur pied avec tous les partenaires concernés. Tout le monde aura voix au chapitre.

M. Christophe Gagnebin, CM, ajoute que d'une part, il y aura dans la révision du PAL des zones actuellement en zone industrielle qui seront retirées, notamment la zone dite « Sur le Crêt ». Deuxième chose, c'est une problématique très difficile dont on parle, on n'y a certainement pas assez songé avant. À l'échelle du plateau suisse, on a galvaudé de très bonnes terres agricoles. Ici on aurait peut-être dû déjà penser autrement l'habitat il y a 20-30 ans. On a peut-être construit trop d'habitations individuelles. Néanmoins on doit avoir un développement industriel et économique possibles dans cette région, le mieux pensé possible, avec une meilleure utilisation du sol. C'est aussi pour cela que dans le plan de quartier tout ce qui est parking doit être souterrain et pouvoir être construit par-dessus. On essaiera au maximum d'éviter l'emprise sur les terres agricoles.

M. Vital Gerber, Groupe Débat, demande une clarification par rapport au plan de quartier « Fin des Lovières ». Est-il bien prévu qu'il soit approuvé par le Conseil général comme cela avait été confirmé en séance du 27 novembre 2023 ?

M. Christophe Gagnebin, CM, répond que formellement le Conseil municipal serait compétent en la matière, mais que si le Conseil général le souhaite il pourra s'exprimer et valider le plan de quartier.

M. Gerber poursuit en déclarant que l'assemblée a reçu beaucoup d'informations, qu'il est vrai que c'est un sujet qui a beaucoup préoccupé ces derniers temps et qu'il n'est pas évident de réagir sur l'ensemble des questions que cela soulève. Une chose qui l'interroge et qu'il regrette est la prépondérance du discours économique. Il est clair que c'est un enjeu et que ce discours-là a aussi sa place. Mais ce narratif industriel monopolise le discours. Sans remettre en cause l'attachement et l'engagement sincères pour la région de ces personnes, il lui semble que les enjeux sont plus larges et qu'ils ne sont que peu représentés ce soir. C'est surtout le PDE qui pose problème, la pilule qui ne passe pas, qui pose des questions pour la population. En termes de péjoration au niveau de la qualité de vie, de paysage, ce qui est prévu interroge. Quel autre village en Suisse prévoit de construire une zone industrielle en surplomb de tout le village ? C'est un impact massif. Cela pose aussi des questions en termes de mobilité, qui ne sont pas résolues actuellement. Mais aussi des questions par rapport aux besoins et aux défis auxquels Tramelan doit déjà faire face. Et quelle énergie et quels moyens veut-on mettre dans un projet comme celui-là alors qu'il y aurait d'autres besoins et priorités actuellement. Est-ce un projet responsable financièrement ? Par rapport à l'agriculture et l'environnement, la question se pose aujourd'hui différemment qu'à la fin des années 90. On devrait effectivement se demander plutôt ce qu'on fait du bâti existant, des zones bétonnées existantes. Peut-on se permettre pour les générations à venir de continuer à bétonner ? En matière de démographie, veut-on aller par-là, va-t-on garder nos habitants en développant quelque chose comme cela ? Si on parle d'emploi, qui vient travailler là ? Cela a-t-il du sens en 2024 de faire se déplacer autant de personnes ? On est déjà actuellement dans une situation problématique. À 16h30, essayez de traverser la Grand-Rue. C'est un réel problème, qu'a-t-on comme solutions par rapport à cela ? C'est une réflexion globale à avoir avant de s'engager dans des coûts qui pourraient être conséquents, dans un projet comme celui-là. La question posée est : Quelle est la vision du Conseil municipal ? Qu'est-ce qu'on fait par rapport aux défis qu'on a évoqués ici depuis une dizaine d'années en termes de dynamisation, de centre du village ? Les commerçants sont inquiets. Les commerces ferment. La dernière bijouterie va fermer, on va produire des pièces sans pouvoir encore remplacer son bracelet de montre à Tramelan. Veut-on une Grand-Rue déserte traversée par des navettes électriques, pour fabriquer des montres que les Tramelots ne peuvent pas s'offrir ?

M. Christophe Gagnebin, CM, répond qu'on peut effectivement rêver de décroissance. Dans l'ensemble il faudrait inventer quelque chose de différent mais il ne lui semble pas que l'échelle locale ou même l'échelle régionale soit pertinente. La Suisse joue toujours le jeu de la sous-enchère fiscale pour les entreprises qui veulent s'implanter. Comme dit, on doit avoir des perspectives de développement et des perspectives d'emploi dans la région qui s'appuient sur des compétences extraordinaires. C'est fabuleux de se dire que dans une région comme celle-ci on a un tel niveau de savoir-faire, on doit le garder. Cela doit justement pouvoir contribuer à la résolution de nos problèmes et pas être un obstacle à l'environnement. Si on réfléchit vraiment ensemble, on doit pouvoir trouver quelque chose de cohérent. M. Gagnebin regrette évidemment la disparition des petits commerces, mais en aucun cas la décision éventuelle d'arrêter le développement industriel ne permettrait de renforcer ou développer le petit commerce.

M. Hervé Gullotti, maire, comprend bien qu'il y ait des préoccupations partisans dans le Conseil général. Chacun vient défendre son point de vue, c'est normal et il le respecte. C'est aussi pour cela qu'on cherche des solutions qui conviennent à tout le monde, c'est ça le devoir du Municipal. Face à des perspectives sombres dans plusieurs domaines, est-ce qu'on va s'arrêter à ce constat ou est-ce qu'on essaie de trouver des solutions ? Le travail du Conseil municipal est de trouver des solutions, en essayant d'être ouverts à un maximum d'idées qui doivent être acceptées par la majorité de la population. On sait que les vitrines se vident dans le village, on a un créé un groupe de travail sur cette problématique. On sait que les artisans ont besoin de terrains pour leurs activités économiques, on y réfléchit. Le monde idéal n'existe pas, c'est le travail du Conseil municipal de trouver des solutions au niveau local et régional. Sur le problème du trafic, on prend des contacts avec les communes voisines, on essaie de trouver des solutions, on a bien

senti que le parking aux Reussilles ne fait pas l'unanimité mais ce n'est qu'une piste, on en étudie d'autres. On réfléchit par exemple à travailler avec les entreprises. C'est une réalité, il n'y a pas assez de main-d'œuvre pour nos entreprises dans la région. La frontière est là, elle génère du trafic. Il faut trouver comment le réduire, on en est tous conscients, mais ce n'est pas en fermant des entreprises qu'on y arrivera. En tout cas ce n'est pas une solution pour l'emploi dans la région. On y travaille, mais il faut y travailler ensemble. On ne veut pas que ce projet soit clivant, il a une dynamique propre qui est très intéressante. Pour autant que le projet se fasse, on va faire participer les partenaires pour trouver des solutions communes.

Mme Valérie Piccand, Groupe Débat, se permet de dire qu'il ne s'agit pas de parler de décroissance dans les interventions qui ont été faites, mais de se demander quel type de développement on souhaite. Concernant les coûts du P3D, on a parlé d'une participation aux coûts de 50% de l'OACOT, mais a-t-on un ordre de grandeur de ce que cela coûtera à la Commune ? On a des moyens limités dans la commune, doit-on les utiliser dans ce type de réflexion ou doit-on les utiliser ailleurs ?

M. Hervé Gullotti, maire, répond qu'on a signé un contrat de prestation avec Jb.B de CHF 20'000.- pour faire le concept du P3D. Pour le projet lui-même, on est projeté sur une réalisation éventuelle dans les années 2030-2040, ce n'est pas chiffré. Il ajoute encore une fois que ce projet est un concept composé de fiches de mesures qui seront travaillées par un groupe de travail qui sera composé de membres de différentes commissions. Le Conseil municipal y tient, et tient également à ce que la population soit intégrée à ces réflexions même si à ce stade on ne peut pas dire quand. C'est un projet qui implique l'avenir de la localité. Une fois le concept réalisé, en fonction des problématiques qui auront été soulevées, notamment foncières, on verra si on peut et si on souhaite aller de l'avant ou pas.

Mme Nathalie Mercier, Groupe Débat, demande s'il y a un calendrier ou des étapes-clés déjà fixés pour l'avancement du projet.

M. Hervé Gullotti, maire, répond qu'il est prévu de réaliser le concept avant la fin de la législature en 2026. Mais il y a une motion et une déclaration déposés, sans doute que le Conseil général va en rediscuter, donc la vitesse de réalisation dépendra aussi du Législatif.

Mme Joëlle Gairaud, Groupe Débat, souligne avoir beaucoup entendu dire « si cela se fait », « si le projet se réalise », etc. Qu'est-ce qui va faire que le projet se concrétise ou non ?

M. Hervé Gullotti, maire, répond que ce sont les décisions successives par les organes qui seront consultés. A priori le P3D est de la compétence du Conseil municipal mais on le soumettra au Conseil général puisque cela engage beaucoup plus qu'une vision du Conseil municipal, cela engage l'avenir de la localité. Si à ce moment-là le Conseil général veut qu'on soumette au peuple, on le fera. Mais on aimerait idéalement avoir une solution consensuelle avant d'en arriver là.

M. Vital Gerber, Groupe Débat, précise qu'il ne s'agit pas d'être opposé à l'industrie horlogère ni de s'engager dans un « pour ou contre » stérile, mais de savoir, si l'on construit, où est-ce que l'on construit ? Cet endroit-là est-il pertinent, viable, responsable ? L'industrie fait effectivement partie de l'histoire de Tramelan, mais l'agriculture aussi. Avoir un beau paysage, c'est du travail, c'est de l'entretien 365 jours par an par des agriculteurs. Les terrains du PDE sont agricoles, sauf erreur ils appartiennent à la commune, on entend que les contrats ne seront pas forcément renouvelés. Qu'en est-il et qu'est-il prévu ?

M. Hervé Gullotti, maire, répond que ces terrains n'appartiennent pas à la commune. Pour ce qui est de la zone du PQ des Lovières, ce sont bien des propriétés entre TEI, la

commune et le canton. Mais pour les développements futurs dans la zone du PDE, ces terrains sont propriété privée.

M. Christophe Gagnebin, CM, ajoute que la configuration du terrain est ce qu'elle est. Tenant compte de la nécessaire continuité du bâti d'une part et de la qualité de desserte en transports publics d'autre part, il n'y a pas d'autre option que nous jugeons réaliste. Nous avons l'intention d'en faire le meilleur usage possible. Tout le monde doit y trouver son compte. L'agriculture sait aussi que son avenir dans ce pays dépend d'une économie florissante.

III. CONCLUSION

8. Mot du président

En guise de conclusion, le président demande à M. Hervé Gullotti, maire, de répondre à la motion et à la déclaration qui ont été déposées concernant le P3D en séance du conseil général du 15 avril 2024. Celui-ci annonce en préambule que les réponses n'ont pas été rédigées en concertation avec les autres membres du Conseil municipal, puis fait la déclaration suivante :

« La motion commune PS / PLR demandait de :

- **Définir des modalités claires pour le développement du projet P3D qui incluront une politique de participation active de la population de la localité** : Nous y avons répondu en montrant qu'il y a cette phase d'information et de participation de la population prévue dans le processus. Le groupe de travail qui sera mis en place pour réfléchir aux fiches de mesures pourra aussi être composé de citoyens, selon modalités à définir pour intégrer un maximum de personnes.
- **Respecter les procédures urbanistiques en vigueur** : C'est une évidence, nous serions même ouverts à faire participer des organes supérieurs au moment des décisions.
- **Penser le secteur du Plateau des Lovières également en termes de politique de l'environnement, agricole et de mobilité** : Cela a été confirmé par M. Christophe Gagnebin par le renvoi à l'Agenda 2040. On espère aussi que le Parc régional Chasseral, avec lequel nous collaborons sur d'autres projets dans le secteur, ou Pro Natura, notamment pour la haie, seront également engagés dans le processus de réflexion. Il est aussi prévu de travailler sur un système de gouvernance. Les partenaires situés sur le plateau des Lovières auront leur mot à dire quant à la manière par exemple de mutualiser les transports publics.
- **Organiser à l'issue de la réflexion une votation populaire qui sanctionnera le destin du P3D dans son ensemble (projet urbanistique et environnemental)** : Il est trop tôt pour le dire, mais le Conseil municipal est ouvert à la discussion.

Concernant la déclaration commune Groupe Débat / UDC :

- **Ce qui, à ce stade, est décidé et ce qui ne l'est pas** : Vous avez vu que les deux procédures urbanistiques du PAL et du PQ des Lovières sont à bout touchant. En ce qui concerne le PDE, nous avons évoqué les questions de possession du fond et des transports publics qui sont pour le moment plutôt des éléments ralentissant la réalisation. Mais le Canton nous a tout de même maintenus dans le programme cantonal. Pour le P3D, nous avons donc libéré un crédit de CHF 20'000.- pour entamer les premières démarches du projet.
- **En tant que Conseil municipal, ce qu'il veut et ce qu'il ne veut pas** : Vous aurez compris que nous voulons un projet auquel la population adhère au maximum pour trouver une solution qui satisfasse pour l'avenir de la localité.
- **Quelles sont les différentes procédures : qui aura à décider quoi à quel moment ?** On les a vues dans les présentations ce soir.

Le président clôt la séance en espérant que chacun aura reçu les informations et précisions nécessaires à travers les différentes présentations et discussions. Au nom du bureau du Conseil général, il remercie toutes les personnes qui ont participé à cette séance.

Le président lève la séance à 20h40.

Au nom du Conseil général

Le Président : La Secrétaire du procès-verbal :

Sébastien Wyss Lucie Noirat

Annexes ment.